

Programmes de l'Union européenne accessibles aux PTOM



Titre	Horizon 2020
Programme	Programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne
Domaine	Recherche et innovation
Base juridique (éligibilité)	Règlement n° 1291/2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) Article 94 de la Décision d'Association Outre-mer (DAO) 2014-2020
Coordinateur – suivi	DG RTD – Commission européenne
Bénéficiaires	Toute entité légale peut participer à Horizon 2020 sous réserve du respect des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • les consortiums doivent être composés au minimum de trois entités légales, établies dans des Etats membres (y compris les PTOM) ou Etats associés différents, • les entités légales doivent être indépendantes les unes des autres, • la participation des Etats tiers (non membre de l'UE, non associé à Horizon 2020) devra être justifiée comme essentielle pour la mise en œuvre du projet, ou prévue au titre d'un accord de coopération scientifique et technologique, ou expressément prévu dans le programme de travail. <p>Par exception, une entité seule établie dans un Etat membre ou un Etat associé peut participer aux projets relevant du Conseil européen de la recherche, aux actions Marie Skłodowska-Curie, à l'instrument PME, ou lorsque le programme ou plan de travail le prévoit.</p>
Budget total et contribution UE	Horizon 2020 est doté de 79 milliards d'euros (Euratom compris)
Durée	2014-2020
Site internet	http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/what-horizon-2020 http://www.horizon2020.gouv.fr/
Objectifs	Trois priorités : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'excellence scientifique <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la recherche fondamentale et ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs • Doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs • Soutenir la mobilité des chercheurs européens et originaires des pays tiers vers et hors d'Europe 2. La primauté industrielle <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation, les partenariats public-privé en matière de T.I.C., nanotechnologies, biotechnologies • Soutenir les P.M.E. innovantes et leur accès au financement à risque 3. Les défis sociétaux : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les projets interdisciplinaires pour répondre aux grands défis

Programmes de l'Union européenne accessibles aux PTOM



	(santé, agriculture durable, climat, transports, énergies propres...) auxquels l'Europe est confrontée.
Mise en œuvre- Méthodologie	<p>Les programmes de travail ont une durée de 2 ans. Le premier couvre 2014-2015. Suite à l'adoption des programmes de travail, les appels à projets sont publiés sur le Portail des Participants :</p> <p>http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html</p> <p>Les dépôts de dossiers se font par voie électronique uniquement.</p> <p>Le taux de financement unique est prévu à hauteur de 100% des coûts totaux éligibles (sauf pour les projets d'innovation où le taux sera de 70% maximum pour les entreprises).</p> <p>Le programme financera également les coûts indirects des participants à un taux unique de 25% des coûts directs éligibles (dans certains cas, les frais indirects seront financés sous la forme de « lump sums » ou « unit costs » lorsque le programme de travail le prévoit).</p>
Contexte	<p>Successeur du 7^{ème} programme-cadre de recherche et développement technologique (P.C.R.D.T.), H2020 regroupe le programme-cadre de recherche et développement technologique (7^{ème} P.C.R.D.T.), Euratom, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation C.I.P., ainsi que l'Institut européen d'innovation et de technologie (I.E.T.).</p>
Etat d'avancement	<p>Pour suivre la publication des appels à propositions :</p> <p>http://www.horizon2020.gouv.fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020.html</p>
Points de contact	<ul style="list-style-type: none"> - Contact en NC : Pierre Labrosse (DRRT), pierre.labrosse@nouvelle-caledonie.gouv.fr - Réseau des Points de Contact Nationaux (P.C.N.) : animé par le Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), il vise à soutenir les porteurs de projets d'Horizon 2020 établis en France http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html - Horizon 2020 Helpdesk : service de réponse à toute question liée à la recherche européenne en général et le programme Horizon 2020 en particulier http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=enquiries - Bureau OCTA, expert en charge de l'innovation et de la recherche (Jimena Arango, arango@octa-bureau.eu)
En savoir plus	<p>http://cache.media.education.gouv.fr/file/Session : 25-11-2013/46/3/Presentation_H2020_generale_v2.f_284463.pdf</p>